

Assemblées générales du 31 janvier 2023

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2023 Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2023

Assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2023

Le gérant statutaire invite les actionnaires d'Ascencio SCA à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire **le 31 janvier 2023 à 14 heures 30.**

L'ensemble des documents relatifs à cette assemblée sont mis à disposition sur le site internet de la Société :

- La convocation
- L'ordre du jour
- Les modalités de participation
- L'annonce de participation
- Le formulaire de vote par correspondance
- La procuration
- Le rapport annuel 2021/2022

Comme annoncé précédemment, le gérant statutaire proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende brut de 3,95 EUR (2,765 EUR net)¹ par coupon n°20 au titre de l'exercice 2021/2022. Le dividende sera mis en paiement le 9 février 2023.

Assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2023

Le gérant statutaire invite les actionnaires d'Ascencio SCA à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social de la Société avenue Jean Mermoz 1 bte 4 à 6041 Gosselies, **le 31 janvier 2023 à 17 heures.**

Cette Assemblée a pour objet une mise en conformité des statuts avec le nouveau Code des sociétés et des associations, partant la transformation de la Société en société anonyme à administrateur unique, la modification de l'objet, le renouvellement des autorisations relatives au capital autorisé, à l'acquisition, la prise en gage et l'aliénation d'actions propres, la refonte des statuts et les pouvoirs pour exécuter ces décisions.

L'ensemble des documents relatifs à cette Assemblée est mis à disposition sur le site internet de la société (<http://www.ascencio.be/relations-investisseurs/assemblees>), à savoir :

- La convocation
- L'ordre du jour
- Les modalités de participation
- L'annonce de participation

¹ Sur base d'un précompte mobilier de 30 %

- Le formulaire de vote par correspondance
- La procuration
- Le rapport du gérant statutaire conformément établi conformément à l'article 7 :154 du Code des Sociétés et des Associations
- Le Rapport du gérant statutaire conformément établi conformément à l'article 7 :199 du Code des Sociétés et des Associations
- Le document informatif statuts
- Le projet de statuts

Au cas où le quorum de présence requis ne serait pas atteint lors de cette assemblée, une seconde assemblée générale extraordinaire se tiendra le vendredi 17 février 2023 à 15h30 au siège de la Société situé à 6041 Gosselies, Avenue Jean Mermoz, 1, boîte 4, qui délibérera valablement sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de titres présents ou représentés.

Pour tout renseignement complémentaire :

Aurore ANBERGEN

Head of IR, Marketing & Communication

Tél : +32 (0)71.91.95.23

aurore.anbergen@ascencio.be

Cédric BIQUET

Chief Financial Officer

Tél : +32 (0)71.91.95.00

cedric.biquet@ascencio.be

Vincent H. QUERTON

Chief Executive Officer

Tél : +32 (0)71.91.95.00

vincent.querton@ascencio.be

À propos d'Ascencio :

Active en Belgique, en France et en Espagne, Ascencio est une Société Immobilière Réglementée (SIR publique) spécialisée dans l'investissement en surfaces commerciales situées en périphérie des villes.

Ascencio se caractérise par son portefeuille hybride, composé principalement de supermarchés et de retail parks.

Cotée sur Euronext Bruxelles depuis 2007, Ascencio développe une politique cohérente visant à optimiser ses résultats dans la durée et à garantir une rentabilité stable à tous ses actionnaires.

